

# Le CSA prononce deux mises en demeure à l'encontre d'I-Télé

<br>

Le CSA a prononcé, le 3 novembre, deux mises en demeure à l'encontre de la chaîne I-Télé. Salariés et syndicats de la chaîne d'information du groupe Vivendi, en grève depuis dix-neuf jours, réclament notamment une charte éthique, un projet éditorial précis, le retrait de l'antenne de l'animateur Jean-Marc Morandini, mis en examen pour corruption de mineur, ainsi que la nomination d'un directeur de la rédaction distinct du directeur de la chaîne, proche du patron du groupe, Vincent Bolloré. La première mise en demeure porte sur "des manquements aux exigences d'honnêteté et de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information, dans l'émission *Morandini Live*". La seconde porte sur l'absence de fonctionnement effectif depuis septembre 2015 du comité d'éthique prévu dans la convention de la chaîne, chargé de contribuer au respect du principe de pluralisme. En outre, le Conseil a annoncé demeurer "très attentif" au respect des engagements pris par l'éditeur sur la nature du service prévue par la convention ainsi qu'à l'absence de confusion entre information et divertissement. Faute de remédier à ces manquements, l'éditeur s'expose à des procédures de sanction. Par ailleurs, le CSA a exprimé "son inquiétude" quant à la situation de la chaîne et à la persistance du conflit social. Rappelant qu'il n'a pas compétence pour arbitrer un conflit qui relève du droit du travail, il a prévenu qu'il serait particulièrement attentif à ce que l'éditeur de la chaîne, titulaire d'une autorisation d'utiliser une fréquence publique, formule des propositions pour rétablir une offre de programmes qui contribue au pluralisme de l'information. En outre, le CSA a annoncé qu'il s'attacherait à mettre en œuvre le plus rapidement possible les nouvelles dispositions de la loi sur l'indépendance et le pluralisme des médias, adoptée par le Parlement le 6 octobre dernier et actuellement examinée par le Conseil constitutionnel, notamment à travers la mise en place de comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme des programmes. Catherine Morin-Dessailly, présidente de la commission de la culture du Sénat, a reçu le même jour, les représentants des personnels de la chaîne, en grève et a échangé avec les dirigeants du groupe Canal Plus. Elle estime que "l'exercice de la clause de conscience par les journalistes ne peut tenir lieu de méthode de sortie de crise". C'est pourquoi elle en appelle à "la résolution rapide du conflit dans le respect des parties prenantes, si besoin au moyen d'une médiation".